

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES : Le point sur la loi.

Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural : Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière.

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal. La contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population de Métabief se déroulera en début d'année prochaine, soit du 15 janvier au 14 février 2015. L'ensemble de la population et des logements de notre commune seront à recenser.

Ces opérations poursuivent plusieurs objectifs :

- déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives,
- décrire les caractéristiques de la population,
- décrire les conditions de logement,
- décrire les déplacements.

Pourquoi recenser les populations ?

- pour définir les politiques publiques nationales,
- établir la contribution de l'Etat au budget des Communes,
- décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation,
- définir le nombre d'élus au Conseil Municipal
- pour les entreprises et associations, ouvrir de nouveaux commerces et construire de nouveaux logements.

Dans les communes de moins de 10.000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans. Pour ce faire un coordinateur communal doit être désigné au sein de la commune. Celui-ci doit procéder au recrutement des agents recenseurs.

Compte tenu de la particularité de notre commune (environ 1.100 habitants et 2.200 habitations) il conviendra de recruter, à compter de septembre 2014, 8 agents recruteurs.

Ceux-ci auront pour mission, après avoir été formés, de procéder au recensement entre le 15 janvier et le 14 février, en coordination avec le coordinateur communal de :

- se former aux concepts et aux règles du recensement,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordinateur,
- déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis,
- rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Cette année, les questionnaires de recensement pourront être restitués sur papier ou par voie d'internet. L'agent recenseur devra donc avoir un minimum de connaissances informatiques afin de pouvoir diriger les ménages dans le renseignement de leur questionnaire informatique. Il devra être disponible, être rigoureux, sérieux et avoir une connaissance de la commune.

L'Agent Recenseur sera nommé par arrêté municipal, disposera d'une carte officielle d'Agent Recenseur et sera titulaire d'un contrat de travail.

Si vous êtes intéressés par cette mission de recensement veuillez présenter votre candidature en mairie en fournissant un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Cimetière de Métabief



La crémation est de plus en plus pratiquée par nos concitoyens. Il nous fallait donc agrandir les possibilités d'accueil de notre cimetière.

C'est depuis peu chose faite, avec la mise en place d'un nouveau columbarium comportant 12 cases pouvant recevoir chacun 4 urnes et d'une flamme du souvenir.



Rédaction : Gérard DEQUE, Fanny DEBOIS, Claudine NEULLAS, Cyril POIRIER, Bernard WAUTHY
Graphisme et mise en page : Mairie de Métabief - Crédit photos : Alain BEGOU et Bernard WAUTHY
Impression : Mairie de Métabief - Numéro tiré à 2500 exemplaires - Tous droits de reproduction réservés.



Métabief

le journal de la commune de métabief

Le Mot du MAIRE

Les vacances sont terminées pour la plupart d'entre nous. J'ose espérer qu'il vous a été donné de vous ressourcer durant cette période estivale et que vous ayez pu profiter du soleil sous d'autres cieux car, bien malheureusement, nous n'avons guère été gâtés durant ces mois de juillet et d'août à Métabief. Mais, si cela pouvait nous consoler, il s'agit d'une situation rencontrée dans de nombreuses régions de notre beau pays.

Malgré cette météo maussade, de très nombreuses manifestations auront animé notre village. C'est tout d'abord le Comité des Fêtes et quelques commerçants qui, chaque week-end, vous auront proposé une animation.

C'est bien sûr, comme chaque année, depuis maintenant huit ans, le Festival de la Paille qui s'est déroulé le premier week-end d'août. Manifestation festive s'il en est, l'édition 2014 aura recueilli un franc succès avec quelques 14.000 personnes. La grande majorité de nos concitoyens sont satisfaits de l'organisation de ce grand rassemblement et il convient d'en féliciter les organisateurs.

Avec les bénévoles et tout ceux qui participent de près ou de loin à l'organisation du festival, ils font le maximum d'année en année pour améliorer cette manifestation. Elle représente pour Métabief une formidable vitrine.

Si rares sont les désagréments qui ont pu être recensés, je comprends néanmoins que ceux qui ont eu à les subir puissent les regretter. Nous mettrons tout en œuvre avec les organisateurs pour que la prochaine édition soit encore de meilleure facture.

L'été terminé, était venu pour nous l'heure de préparer la saison hivernale. La renégociation des contrats de déneigement, la réfection de la voirie, sont autant de dossiers indispensables pour préparer l'hiver. Il convenait également de se pencher sur l'important dossier des subventions communales apportées aux sports et aux forfaits de ski alpin. Dossier épineux s'il en est, mais dont le montant en croissante évolution nécessitait qu'il soit rapidement revu, tant en ce qui concerne les conditions d'attribution que le coût pour le budget communal.

Durant tout l'été, l'équipe communale, personnels administratifs comme élus, sont restés à votre service. Soyez assurés que nous poursuivrons en ce sens pour les mois et années à venir et que les grands dossiers que sont l'eau, la maison de vie, l'amélioration de notre voirie et bien d'autres seront constamment suivis.

Gérard DEQUE

Ca s'est passé à Métabief

LE BEACH SOCCER

Le samedi 5 juillet le magasin Ski set de la place Xavier Authier organisait son premier concours de Beach Soccer. A cette occasion, une plage artificielle avait été créée sur la place, face au magasin.

C'est en fin d'après midi, en association avec d'autres commerces de vêtements, qu'un défilé de mode était organisé.

Le lendemain la plage fut le site d'improvisation d'un concours de pétanque puis d'un jeu de quilles finlandaises. Nombreux furent ceux qui souhaitèrent que l'initiative puisse être reprise en 2015.



205 PEUGEOT 205 GTI AU MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT A SOCHAUX

Samedi 13 septembre 2014, Place Xavier AUTHIER, un parc fermé avait été créé pour recevoir une cinquantaine de véhicules Peugeot 205 qui prenaient le départ d'un rallye touristique qui devait les conduire, le dimanche 14, devant le musée de l'aventure Peugeot à Sochaux.

Ce rassemblement avait été réalisé à l'initiative du 205 GTI Club de France dont le but était de réunir 205 Peugeot 205 GTI en ce 30^{ème} anniversaire de ce modèle mythique.

Les animations du Comité des Fêtes

Comme l'année dernière, le Comité des Fêtes de Métabief a organisé une manifestation par week-end :

LA BROCANTE

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Traditionnellement organisée Avenue du Bois du Roi, le 14 juillet de chaque année, la brocante du Comité des Fêtes de Métabief n'aura pas connu cette année l'affluence de 2013. La météo n'était pas au rendez-vous et l'averse de 11h00 fut responsable du départ de plus d'un exposant. Néanmoins une quarantaine de stands étaient installés et de nombreux chalandiers ont répondu présents à l'invitation du Comité. Un grand merci à tous les visiteurs et exposants et rendez-vous le 14 juillet 2015.

LES CONCOURS DE PETANQUE

Deux concours de pétanque le 20 juillet et le 24 août réunirent respectivement 18 et 24 doublettes. Le climat n'était pas forcément de la fête, surtout en juillet, mais il n'empêcha pas un public fourni de participer ou d'assister à ces deux manifestations. Compétiteurs et spectateurs ont pu apprécier la petite restauration et la buvette qui avaient été organisées dans la salle des Perrières.



LA CHASSE AU TRÉSOR

Deuxième édition de la chasse au trésor organisée au sein de la commune par le Comité des Fêtes. Si l'année dernière les questions portaient sur l'histoire et le terroir, elles portaient cette année essentiellement sur la faune et la flore. Une soixantaine de participants réunis en six équipes se sont affrontés durant l'après-midi et rapporteront des fiches de résultats de 95 points sur 100 pour la première à 73 points pour la dernière. Compte tenu de la difficulté des questions, tous les scores, du plus grand au plus petit sont particulièrement remarquables. C'est le Président Michel CUBY qui procéda à la remise des prix dont la majeure partie des lots avaient été offerts par les commerçants de la commune. Félicitation à la famille de la Manche qui remporta cette seconde édition.

LE GRAND MARCHÉ D'ÉTÉ

C'est le dimanche 10 août 2014 que s'est tenu, place Xavier AUTHIER, le Grand Marché d'été organisé par le Comité des Fêtes de Métabief. 35 bancs étaient installés dès 7h30 du matin. Malgré le coup de vent de 10h00 le reste de la journée fut placé sous un soleil radieux et de très nombreux badauds eurent le plaisir de parcourir ce grand marché. C'est en tête de la place que le Comité des Fêtes accueillait ses partenaires, amis et chalandiers autour d'une sympathique buvette.



LES JEUX INTERVILLAGES

La sixième édition des nouveaux jeux intervillages, organisés par le Comité des Fêtes de Métabief, s'est déroulée le dimanche 17 août 2014, place Xavier Authier à Métabief. Soleil et température agréable ont favorisé la présence d'un nombreux public. Sept équipes étaient en concurrence pour dix jeux, dont les traditionnelles course en sac ou course de garçon de café, mais aussi, sur la piscine installée pour l'occasion, une pêche à la truite à mains nues ou une bataille de polochon ou encore un tir à la corde. La piscine servait également de réceptacle aux concurrents du mur de l'escalade. C'est l'équipe du Bar Tabac «Pépé» des Hôpitaux Neufs qui remporta cette sixième édition. Les coupes aux vainqueurs et aux autres équipes furent remises conjointement par Monsieur Bruno MUTIN, initiateur des Jeux il y a de nombreuses années. Il était assisté de Monsieur Michel CUBY Président du Comité des Fêtes de Métabief. Tout ce beau monde se sépara en fin d'après-midi en promettant de se retrouver pour la septième édition en août 2015.

TROUVEZ UN NOM A LA MAISON DE VIE !

L'appellation «maison de vie» peut faire penser à «maison de retraite». Or, cet édifice regroupera la halte garderie, le restaurant scolaire, la bibliothèque et autres.

Dans la gazette n°7 de juin 2014, nous vous sollicitons pour lui trouver un nom plus en rapport avec sa destination. A ce jour, aucune suggestion ne nous est parvenue.

Nous souhaitons vivement que les citoyens participent. De vos propositions dépendra le nom de ce nouvel édifice municipal.

Faites nous connaître votre proposition d'appellation par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ou sur le site internet de la commune, rubrique "contact", ou par le biais du compte facebook.



LE FESTIVAL DE LA PAILLE

Pour la petite histoire, l'association «Collectif Organisation» a été créée en 2000 par une dizaine de jeunes originaires du Haut-Doubs. Au début, il s'agissait d'organiser un rendez-vous festif, convivial et musical entre amis, dans le but de dynamiser leur secteur de vie et donner l'occasion à quelques artistes locaux de se produire autour d'un grand barbecue. Personne ne se doutait que la réussite de ce premier événement donnerait naissance à un festival, qui 14 ans après, devient un événement majeur, incontournable en Franche Comté.



Quatorzième édition pour la paille et huitième édition pour Métabief.

Comment définir cette édition sans employer de superlatifs ; 14.000 personnes, vingt cinq groupes sur deux scènes, des vedettes en grand nombre, huit groupes dans le cadre du festival off dans quatre commerces de la commune. Autant de chiffres en progression par rapport aux éditions précédentes.

Inauguré le vendredi en fin d'après midi au VIP, installé pour l'occasion dans les locaux du snack bar «Oh Rond Point des Pistes», le festival s'est poursuivi sans encombre majeur jusque tard dans la nuit pour reprendre en début d'après midi du samedi dans les divers festivals off et rouvrir ses portes à 18h00 pour se terminer au petit matin du dimanche. Ce sont donc au total 28 groupes qui se seront produits durant cette dernière édition.

Autre innovation : le camping des festivaliers était installé sur le terrain de football de la commune. Tout les responsables ont été unanimes pour reconnaître que le terrain avait été rendu en parfait état. Il convient également de féliciter l'armée de bénévoles qui se dépense sans compter pour rendre rapidement à Métabief son visage d'avant festival.

Alors bien sur, 14.000 personnes sur deux jours, plus toutes celles qui n'ont pu intégrer le site faute de place, cela peut créer certains désagréments, gêner quelques personnes avides de calme. Mais reconnaissons que les rares incidents constatés ne sont rien par rapport à la formidable vitrine publicitaire que représente cette manifestation pour notre commune.



SUBVENTIONS AUX SPORTS : LA NOUVELLE DONNE MUNICIPALE

Voilà bien longtemps que les conditions de subvention du sport pour les jeunes de notre village n'avaient été revues.

Le budget s'amplifiait d'année en année, sans que le nombre de bénéficiaires évolue proportionnellement. En dehors du forfait de remonté mécanique, seuls les adhérents de quelques clubs sportifs pouvaient bénéficier de l'aide de la commune.

Il convenait donc de revoir l'intégralité du dossier, conditions d'octroi comme niveaux de subvention.

Pour ce qui est de l'octroi, les conditions ci-après ont été arrêtées :

- Etre enfant de résidents principaux permanents de Métabief depuis plus d'un an à la date de demande de la subvention.

- Etre scolarisé dans l'un des établissements scolaires dont peuvent dépendre normalement les enfants de notre commune : les écoles de Métabief, Hôpitaux Neufs, Saint-Antoine, les collèges et lycées de Pontarlier, Mouthe et Labergement et les autres établissements scolaires publics ou privés dispensant des enseignements spécialisés autres que ceux offerts par les établissements ci-dessus cités.

Une attestation de domicile principal, un certificat de scolarité de moins de deux mois à la date de la demande et une copie de la taxe foncière de l'année n-1 pour les propriétaires seront demandés pour établir le dossier de demande de subvention.

En ce qui concerne les subventions il convient de différencier plusieurs cas de figure.

- Pour le forfait de ski alpin de la station de Métabief Mont d'Or : le montant de la subvention est de 150€ par enfant. Si le mon-

tant du forfait demandé est inférieur à 150€, la subvention équivalra au montant total du forfait.

- Pour les enfants qui demandent à bénéficier de la subvention sur le forfait de ski alpin et qui pratiquent d'autres sports ils pourront bénéficier d'une seconde subvention égale à 70% de la cotisation sportive dans la limite maximale de 90,00€ pour la discipline de leur choix.

- Pour les enfants qui ne pratiquent pas le ski alpin à Métabief ou qui ne demandent pas à bénéficier de la subvention pour ce sport, ils pourront bénéficier d'une subvention égale à 70% de la cotisation sportive dans la limite maximale de 90,00€ pour deux disciplines de leur choix.

Seront éligibles à la subvention, les clubs sportifs dont le siège est à Métabief ou qui pratiquent leur entraînement de manière habituelle sur Métabief.

Sans que cette liste soit exhaustive, seront donc éligibles : Le Ski Club Mont d'Or, le Vélo Club VTT Mont d'Or, le Football Club Massif du Haut-Doubs, CAT'S, le Judo Pontarlier Haut-Doubs, le Karaté Do Métabief, le Manège du Mont d'Or et la Boxe Thaïlandaise.

Une commission spéciale a été créée au sein du Conseil Municipal pour étudier les dossiers particuliers de familles en difficulté.

Une demande motivée sera à présenter par écrit à l'attention de Monsieur le Maire de Métabief et à déposer au secrétariat de la Mairie.